

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 10 décembre 2018, à 20 heures à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

AVIS DE CONVOCAATION

Monsieur le maire,

Diego Scalzo,

Mesdames les conseillères,

Noëlla Comtois,

Messieurs les conseillers,

Amélie Hinse,
Charles Martel,
Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

AVIS SPÉCIAL, vous est donné par madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les présentes par moi, pour être tenue le lundi 10 décembre 2018, à 20 heures, à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Moment de recueillement;
2. Présences;
3. Décision/Soumission services professionnels en évaluation foncière;
4. Avis de motion :
 - Projet de règlement numéro 264-2018 fixant les taux de taxes pour l'année 2019;
 - Projet de règlement numéro 265-2018 fixant la tarification pour l'année 2019;
 - Projet de règlement numéro 266-2018 régissant le déneigement et la disposition de la neige sur la voie publique;
 - Projet de règlement numéro 267-2018 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2019;
5. Période de questions;
6. Levée de la séance.

Fait à la Ville de Warwick, ce septième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

DÉCISION/SOUMISSION SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2018, le comité de sélection a procédé à l'évaluation et à l'établissement du pointage final de la soumission d'*Évimbec Itée* de Lévis;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le contrat concernant les services professionnels en évaluation foncière soit adjugé à *Évimbec Itée*, ce dernier ayant obtenu la note de passage après évaluation et obtenu le pointage final le plus élevé;

2018-12-07SE EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil octroie le contrat pour les services professionnels en évaluation foncière à *Évimbec Itée* de Lévis, selon les coûts énumérés au formulaire de soumission (annexe F) du devis numéro 2018-08;

QUE le maire monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer le contrat avec *Évimbec Itée* pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 264-2018 FIXANT LES TAUX DE TAXES POUR L'ANNÉE 2019 :

2018-12-08SE Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant les taux de taxes pour l'exercice 2019.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2018 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2019 :

2018-12-09SE Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement fixant la tarification pour l'année 2019.

Amélie Hinse

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 266-2018 RÉGISSANT LE DÉNEIGEMENT ET LA DISPOSITION DE LA NEIGE SUR LA VOIE PUBLIQUE :

2018-12-10SE Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement régissant le déneigement et la disposition de la neige sur la voie publique.

Martin Vaudreuil

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 267-2018 ÉTABLISSANT
LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES
SEPTIQUES POUR L'ANNÉE 2019 :**

2018-12-11SE Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2019.

Noëlla Comtois

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-12-12SE À vingt heures huit, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

*Diego Scalzo, maire
Président*